COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2012

Sur convocation du 4 mai 2012, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 11 mai, sous la présidence de M. Bernard SEIGLE, maire.

Présents: MM. Bernard SEIGLE - Yves GUILLOTTE - Mmes Jacqueline CECCON - M-Noëlle MEGEVAND -

Christiane MICHEL - Hélène ORBE - MM. Jean BARDET - Christian BOCQUET - Olivier COUET - Guy

PHILIPPE -

Absents: Pascale LHOMME - Claudine CHAMPION - MM Daniel BALLEYDIER - Alexandre VALZ-BLIN

Pouvoir: Mme Claudine CHAMPION à Olivier COUET

Secrétaire de séance : M. Jean BARDET

La lecture du compte-rendu de la séance précédente n'ayant soulevé aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

I. BATIMENT DES SERVICES TECHNIQUES - AVENANT N° 2 AU MARCHE DE TRAVAUX (DCM N° 12/18)

Bernard SEIGLE informe le conseil que dans le cadre des travaux de construction du bâtiment des services techniques, il convient de signer un 2ème avenant au marché avec MBI CONCEPT pour intégrer les travaux complémentaires liés au renforcement du dallage sur terre-plein.

Ces travaux prévoient :

 suppression du dallage épaisseur 15 cm, y compris isolation (garage et stockage, soit 240 m²)

(garage et stockage, soit 240 m²) - 12 018 € - mise en œuvre dallage épaisseur 20 cm, 18 480 €

Montant total HT 6 462 €

Rappel

Montant initial du marché 216 000 € Avenant n° 1 9 200 € Avenant n° 2 6 462 €

Soit un montant total HT du marché 231 662 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve l'avenant n° 2 pour un montant total de 6 462 € HT, soit 7 728,55 € TTC
- autorise le maire à le signer.

Pour information Marie-Noëlle MEGEVAND demande de rappeler la somme inscrite au budget pour cette construction : 387 000 € (bâtiments, VRD, extérieurs, ...).

II. SUBVENTIONS EN NATURE AUX ASSOCIATIONS (DCM N° 12/19)

Les concours accordés par les communes aux associations peuvent revêtir des formes multiples : subventions, mise à disposition de locaux, de personnel, de biens meubles... Dans tous les cas de figure, l'intervention d'une délibération du conseil municipal est nécessaire.

Depuis la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 (article 10), les subventions des communes aux associations dont le montant dépasse annuellement 23 000 € (décret n°2001-495 du 6 juin 2001), doivent obligatoirement faire l'objet d'une convention qui en définit les modalités : objectifs, montant ou moyens, conditions et contrôle de leur emploi.

Enfin, afin d'évaluer fidèlement les efforts consentis par les communes au bénéfice des associations, il y a lieu de comptabiliser, au-delà des apports en numéraire, toutes les aides en nature : mise à disposition de salle, de personnel, de matériels divers (véhicule ...) etc. Les Chambres régionales des comptes, lorsqu'elles sont amenées à contrôler les comptes d'une association (et donc de la commune qui subventionne) évaluent comptablement l'ensemble des aides allouées.

A ce titre, pour chaque association, l'utilisation des salles de la commune, leur entretien et la consommation électrique a été évaluée de la manière suivante :

- mise à disposition annuelle d'un local (salle ou stockage) : 230 €
- mise à disposition de la salle des fêtes : 15 € par jour (entretien compris)
- mise à disposition de la salle de Véry : 7,50 € par ½ journée
- salle multi-associations à Menulles : 7,50 € par utilisation
- bibliothèque : 150 € par mois
- électricité : 6,78 € par jour

L'information d'un montant de l'aide en nature sera communiquée annuellement à chaque association qui devra l'intégrer dans ses comptes.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- donne son accord pour valoriser les subventions en nature :
 - mise à disposition annuelle d'un local (salle ou stockage) : 230 €
 - mise à disposition de la salle des fêtes : 15 € par jour (entretien compris)
 - mise à disposition de la salle de Véry : 7,50 € par ½ journée
 - salle multi-associations à Menulles : 7,50 € par utilisation
 - bibliothèque : 150 € par mois

III. <u>AMENAGEMENTS EXTERIEURS DU BATIMENT DU FOOT ET DES SALLES MULTI-</u> ASSOCIATIONS (DCM N° 12/20)

Yves GUILLOTTE rappelle aux conseillers municipaux qu'il convient

- de drainer autour du bâtiment du foot à Menulles pour éviter les problèmes d'humidité à l'intérieur,
- d'améliorer le système d'éclairage du stade
- de prévoir un cheminement reliant le parking et l'accès aux salles multi-associations,
- de prévoir également l'éclairage de cet accès.

TRAVAUX PREVUS:

- drainage à l'arrière des vestiaires	2 000 €		
- modification de l'alimentation électrique du stade			
* travaux de terrassement	3 850 €		
* travaux Energie et Services de Seyssel	9 880 €		
- Aménagement cheminement piéton en enrobés	3 500 €		
Montant total HT	19 230 €	soit 23 000 €	ГТС

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve les travaux définis ci-dessus,
- autorise le maire à signer les devis relatifs à ces travaux,
- demande au maire de solliciter une subvention du conseil général dans le cadre des crédits PACT et de la compensation financière genevoise.

Le busage le long du fossé sera demandé au Conseil Général. Une réflexion doit s'engager sur le maintien des places de parking le long de la RD3.

IV. AMENAGEMENT DE TOILETTES PUBLIQUES, STOCKAGE ET RANGEMENT DU MATERIEL DE LA SALLE DES FÊTES (DCM N° 12/21)

Yves GUILLOTTE rappelle au conseil municipal que suite au déménagement des services techniques, il a été envisagé d'installer d'une part, des toilettes accessibles à tous les utilisateurs de la salle des fêtes, et d'autre part, de prévoir le stockage du matériel (tables, chaises, fauteuils de cinéma, ...). Il présente l'étude réalisée par le cabinet Bérard :

- création d'ouverture en sous-œuvre pour l'agrandissement du local de stockage,
- créations de deux urinoirs, d'un WC hommes, d'un WC femmes et d'un WC handicapés avec lavabos, y compris les saignées pour les canalisations d'évacuation et l'alimentation,
- pose de cloisons, de portes et carrelages-faïences.

L'estimation des travaux est la suivante :

Lots	Désignation	Montant
1	Démolition – maçonnerie	23 500 €
2	Menuiseries	1 500 €
3	Menuiseries extérieures	2 300 €
4	Carrelages – faïences	8 400 €
5	Electricité – chauffage	8 500 €
6	Sanitaires	27 500 €
7	Peinture	2 000 €
8	Faux plafond	1 300 €
	Total HT	75 000 €
	TVA 19,6 %	14 700 €
	TOTAL TTC	89 700 €

Les frais d'étude de définition et de maîtrise d'œuvre s'élèvent à :

Désignation	Montant
Esquisse	560 €
Avant-projet sommaire (APS)	1 060 €
Avant-projet définitif (APD)	1 960 €
Projet	2 240 €
Assistance contrat de travaux (ACT)	840 €
Visa	950 €
Direction et travaux (DET)	2 920 €
Assistance aux opérations de réception (AOR)	670 €
Total HT	11 200 €
TVA 19,6 %	2 195,20 €
TOTAL TTC	13 395,20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve les travaux définis ci-dessus,
- propose de réunir la commission bâtiments afin de déterminer avec précision ces travaux,
- autorise le maire à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés avec les entreprises retenues,
- demande au maire de solliciter une subvention du conseil général dans le cadre des crédits PACT et de la compensation financière genevoise
- demande au maire de solliciter une aide exceptionnelle sur les fonds parlementaires.

V. AUTRES TRAVAUX 2012 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Yves GUILLOTTE et Bernard SEIGLE présentent ensuite les divers travaux prévus et inscrits au budget 2012, susceptibles de faire l'objet d'une demande de subvention au conseil général.

Aménagement de l'accès au Pont Noir sur la voie communale n° 8 (DCM N° 12-22)

Bernard SEIGLE rappelle que ces travaux sont nécessaires pour permettre aux plus grosses remorques de sortir du site de PL MAINTENANCE et d'accéder au pont, en modifiant le tracé de la voie communale en amont du pont avec une nouvelle emprise sur le terrain de 3B CONSTRUCTION, travaux s'élevant pour la part de la commune à 34 097,78 € HT. Dans sa délibération du 25 novembre 2011, le conseil municipal avait demandé à Bernard SEIGLE de solliciter une nouvelle estimation du Cabinet Longeray qui prévoyait la suppression des enrochements et la mise en place d'un talutage en accord avec M. Bijasson. Le coût total des travaux est partagé entre la commune et 3B Construction pour la part concernant son accès.

L'estimation de ces travaux pour la commune s'élève maintenant à 27 103,23 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- · approuve les travaux définis dans l'étude de définition,
- autorise le maire à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés avec les entreprises retenues,
- demande au maire de solliciter une subvention du conseil général dans le cadres des crédits PACT et de la compensation genevoise,
- demande au maire de solliciter une aide exceptionnelle sur les fonds parlementaires.

Travaux dans les écoles (DCM N° 12-23)

Yves GUILLOTTE rappelle au conseil municipal les travaux prévus dans les écoles :

A l'école primaire :

- mobilier d'une classe (22 tables et chaises) pour un montant prévisible de 4 250 € HT,

A l'école maternelle :

- équipement de toutes les portes d'anti-pince-doigts pour 760 €,
- dalles extérieures pour jeux d'enfants dans la cour : 6 900 €

A la cuisine du restaurant scolaire

- mise aux normes sanitaires : achat d'un ensemble d'étagères en inox : 2 660 € HT,

Soit un montant de travaux total : 14 570 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les travaux définis ci-dessus,
- demande au maire de solliciter une subvention du conseil général dans le cadre des crédits PACT et de la compensation genevoise.

Salle des fêtes (DCM N° 12-24)

Installation d'un limiteur de son à la salle des fêtes :

limiteur/enregistreur de niveau : 3 575 €
Raccordement électrique : 1 500 €

soit un total de 5 075 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- · approuve les travaux définis ci-dessus,
- demande au maire de solliciter une subvention du conseil général dans le cadre des crédits PACT et de la compensation genevoise.

Escalier d'accès au perron de l'église depuis la route de l'église (DCM N° 12-25)

Pour faciliter et sécuriser l'accès des personnes à mobilité réduite, il convient de reconstruire l'escalier d'accès au perron avec une barrière métallique centrale ; le devis de ces travaux s'élève à 8 455 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- · approuve les travaux définis ci-dessus,
- demande au maire de solliciter une subvention du conseil général dans le cadre des crédits PACT et de la compensation genevoise.

Toiture de l'ancienne école de Véry (DCM N° 12-26)

Au moment du budget primitif, la commission bâtiments avait prévu de restaurer les chenaux de ce bâtiment suite aux constats de fuites. L'entreprise appelée pour effectuer un devis, a constaté que les tuiles de ce toit ne se superposent pas suffisamment, d'où les fuites. Il convient donc de refaire la couverture. Le devis s'élève à 16 720 € HT (dépose de la toiture, couverture en tuile terre cuite et nettoyage zinguerie).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les travaux définis ci-dessus,
- demande cependant une nouvelle expertise,
- demande au maire de solliciter une subvention du conseil général dans le cadre des crédits PACT et de la compensation genevoise.

Travaux sur la voirie communale et rurale (DCM N° 12-27)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

• approuve pour un montant total HT de 59 800 €

- les travaux d'enrobés prévus par la commission voirie pour un montant de 50 000 € HT sur certains tronçons de voirie, en concertation avec les services de la D.D.T. (Atesat),
- approuve la mise en œuvre d'enrobés (pour faciliter l'entretien et le déneigement jusqu'aux constructions) du chemin des Saules à Rosière et du chemin du Penet à Rossy, pour 2 900 € HT,
- approuve la réfection du chemin rural donnant sur la route du Vieux Rossy, pour un montant total de 6 900 € HT (terrassement et enrobés),
- demande au maire de solliciter une subvention du conseil général dans le cadre des crédits PACT et de la compensation genevoise.

Achat d'un véhicule pour les services techniques (DCM N° 12-28)

Yves GUILLOTTE informe le conseil municipal qu'il convient de changer le camion des services techniques. La somme de 40 000 € a été inscrite au budget primitif. Une consultation doit être faite pour le choix de ce véhicule en fonction des nécessités de service et des contraintes pour tenir compte des diverses manutentions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'achat d'un camion pour les services techniques, estimé à 40 000 € HT
- demande au maire de lancer une consultation et l'autorise à signer le marché avec le garage retenu.
- demande au maire de solliciter une subvention du conseil général dans le cadre des crédits PACT et de la compensation genevoise.

Eclairage public du Chef-Lieu (DCM N° 12-29)

Yves GUILLOTTE informe le conseil municipal du devis de Energie et Services de Seyssel pour changer les candélabres du Chef-Lieu (boules). Les 6 candélabres existants dont les ampoules ne sont plus conformes seront remplacés par 2 luminaires plus puissants et plus économiques. Le coût des travaux s'élève à 4 880,37 € HT, soit 5 836,93 € TTT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les travaux décrits ci-dessus pour un montant de 4 880,37 € HT,
- autorise le maire à signer le devis présenté par Energie et Services de Seyssel,
- demande au maire de solliciter l'inscription de ce dossier au programme de travaux subventionnés par le SIESS,
- demande au maire de solliciter une subvention du conseil général dans le cadre des crédits PACT et de la compensation genevoise.

VI. TRANSPORT SCOLAIRE – TARIFS 2012/2013 (DCM N° 12-30)

Bernard SEIGLE présente le bilan du transport scolaire pour les trois dernières années :

BILAN 2009/2010

Facture des transporteurs : 72 077 € (nouvel arrêt à Avrenay)

Participation Conseil Général : 24 842 €

Participation des parents : 5 394 € 76 élèves transportés, A la charge de la commune : 41 841 € 18 élèves subventionnés

BILAN 2010/2011

Facture des transporteurs : 73 200 €
Participation Conseil Général : 25 988 €

Participation des parents : 4 880 € 68 élèves transportés, A la charge de la commune : 42 332 € 18 élèves subventionnés

BILAN 2011/2012

Facture des transporteurs : 67 655 € Participation Conseil Général : 19 119 €

Participation des parents : 4 434 € 57 élèves transportés, **A la charge de la commune :** 44 102 € 14 élèves subventionnés

Cette année la commune a acheté 100 gilets de plus (plus grand) = 328.90 € TTC

Rappel: tarifs 2011/2012

1 enfant : 87 €
2 enfants : 144 €
3 enfants : 186 €

Bernard SEIGLE propose que la commune adopte les mêmes tarifs que ceux votés à la communauté de communes, selon la formule de calcul suivante (reconductible pour les prochaines années) pour le tarif de la carte scolaire à la **rentrée 2012** :

Pour 1 enfant : Prix de base actuel x revalorisation annuelle au 1er sept = nouveau tarif
 87 € x 2.94 % = 89.55 €

• Pour 2 enfants : nouveau tarif pour 1 enfant x coefficient = nouveau tarif

89.55 x 1.65 = 147.75 €

Pour 3 enfants et plus : nouveau tarif pour 1 enfant x coefficient = nouveau tarif
 89.55 x 2.1 = 190.74 €

Proposition Tarifs 2012/2013:

1 enfant : 89 €
2 enfants : 147 €
3 enfants : 190 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les tarifs 2012/2013 comme suit :

1 enfant : 89 €2 enfants : 147 €3 enfants : 190 €

VII. TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE 2012/2013 (DCM N° 12-31)

Bernard SEIGLE présente au conseil municipal le bilan de la garderie périscolaire pour 2011/2012 (estimation des recettes et charges à compter d'avril) : celui fait apparaître un déficit de 360 €.

Pour l'année à venir, il est proposé aux conseillers municipaux d'appliquer une augmentation à tous les tarifs de 2,5 % (Indice prix à la consommation sur 1 an = +2,3 % - mars 2012). Le prix de l'adhésion reste inchangé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs 2012/2013 de la garderie périscolaire, comme suit :

<u>Adhésion</u>	2012/2013 :
1 enfant =	10 €
2 enfants =	18 €
3 enfants =	24 €

Prix des cartes :

Validité 5 heures (10 cases) :

QF	TARIF 2012/2013	TARIF HORAIRE
De 0 à 800	14.35 €	2.87 €
De 801 à 1 200 €	15.40 €	3.08 €
Plus de 1 200 €	16.40 €	3.28 €

Validité 10 heures (20 cases) :

QF	TARIF 2012/2013	TARIF HORAIRE
De 0 à 800	26.65 €	2.67 €
De 801 à 1 200 €	28.70 €	2.87 €
Plus de 1 200 €	30.75 €	3.08 €

Validité 20 heures (40 cases) :

QF	TARIF 2012/2013	TARIF HORAIRE
De 0 à 800	53.30 €	2.67 €
De 801 à 1 200 €	57.40 €	2.87 €
Plus de 1 200 €	61.50 €	3.08 €

Remise de fidélité

1 carte de 20 heures achetée par élève pour une période de 16 jours d'école = 1 case offerte sur l'achat de la carte suivante

VIII. LOGEMENTS AU CHEF-LIEU

Bernard SEIGLE rappelle aux conseillers municipaux que suite aux diverses réunions de la commission, que la prochaine décision à prendre, pour retenir l'organisme, sera la part des logements destinée à la location et/ou à l'accession.

Par ailleurs, il rappelle la rencontre prévue le directeur du Pôle de compétence du Conseil Général le lundi 4 juin à 18 h 00.

IX. DIVERS

Remerciements

L'AAPEI de l'Epanou remercie la commune pour la subvention versée.

Elections législatives des 10 et 17 juin

Les conseillers municipaux prennent connaissance de la constitution des bureaux de vote.

Coupure d'eau à Rosière

Hélène ORBE questionne le maire sur une nouvelle coupure d'eau à Rosière le 26 avril. Elle s'étonne que le système d'alarme devant être mis en place ne le soit pas.

Bernard SEIGLE se renseignera auprès des services de la Communauté de Communes sur cette coupure ;

Réponse : « des travaux se déroulant à Rossy ont endommagé la canalisation en provenance de Rosière et ont vidé le réservoir avant que ce dommage soit réparé. Concomitamment la pompe de Buidon est tombée en panne ce qui a accéléré la vidange du réservoir. Avertis, les services de la CCFU ont remédié à ce problème. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.